

Concertation sur le projet de construction d'une usine de recyclage moléculaire des plastiques en Normandie

**Compte-rendu du webinaire sur le thème du *gisement, de
la collecte et des flux de plastiques de la future usine
d'Eastman*
du 12 octobre 2022**

Ce compte-rendu présente une synthèse des prises de parole et des échanges. Le diaporama présenté lors de cette réunion est disponible sur le site de la concertation :
<https://www.concertation-eastman-normandie.fr/>.

1. L'organisation de la réunion

Les garants :

- **Isabelle JARRY**, garante CNDP
- **Jean-Louis LAURE**, garant CNDP

Les élus :

- **Virginie CAROLO-LUTROT**, vice-présidente en charge du budget et des finances à la Région Normandie, présidente de Caux Seine agglo, maire de Port-Jérôme (dû à un problème de connexion de **Hervé MORIN**, président de la Région Normandie)

Les intervenants :

- **Godefroy MOTTE**, conseiller spécial en développement Durable, Eastman
- **Cédric PERBEN**, responsable technique Europe solutions circulaires, Eastman
- **Alban COTARD**, Responsable commercial, qualité et développement, Valorplast
- **Quentin TIZON**, Ingénieur économie circulaire, ADEME
- **Olivier FERRAND**, Directeur stratégie et développement, HAROPA PORT

1.1 Le déroulé de la réunion

1. Introduction

- Mot d'accueil par **Virginie CAROLO-LUTROT**, vice-présidente de la Région Normandie
- Présentation de l'objet de la réunion et de son déroulé par **Marine CHAUMON**, Res publica
- Mot des garants de la Commission nationale du débat public par **Isabelle JARRY et Jean-Louis LAURE**, CNDP
- Présentation des modalités de concertation par **Marine CHAUMON**, Res publica

2. Présentation du projet

3. Présentation du projet et des enjeux liés au gisement, à la collecte et aux flux par **Godefroy MOTTE et Cédric PERBEN**, Eastman

4. Définition du gisement et identification des volumes de déchets à orienter vers la filière de recyclage chimique, **Quentin Tizon**, ADEME

5. Organisation des flux pour un traitement local par **Alban COTARD**, Valorplast

6. Massification des flux à l'échelle de l'axe Seine et utilisation des axes fluviaux et maritimes par **Olivier FERRAND**, HAROPA PORT

7. Échanges

8. Conclusion

Le webinaire a duré 1 heure et 30 minutes et a réuni quarante internautes participants (en dehors des intervenants et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

2. Introduction

Marine CHAUMON salue les internautes et présente l'ordre du jour du webinaire ainsi que les règles de la participation en ligne. Elle souligne que cet atelier s'inscrit dans un processus global de rencontres qui se déploie sur 2 mois. Ainsi, le webinaire a vocation à traiter plus particulièrement de la question du gisement de déchets plastiques – typologie, provenance, conditionnement, transport.

Virginie CAROLO-LUTROT explique que le territoire de Caux-Seine Agglo a l'habitude d'accueillir ce type de projet industriel (Exxon, H2V, ...). Elle identifie les questions traitées dans ce webinaire comme cruciales car elles vont définir des enjeux de gisement nationaux et européens. Elle affirme que, pour atteindre une économie circulaire, la question des gisements est très importante et qu'il faut penser l'ensemble de la chaîne, du déchet au recyclage moléculaire.

Isabelle JARRY explique que la Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante chargée de faire valoir le droit à la participation du public. Depuis la loi Barnier de 2002, tout grand projet d'aménagement ayant un impact sur l'environnement répondant à certains critères impose aux maîtres d'ouvrage de saisir la CNDP. Celle-ci peut décider l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de garants. La démarche a pour objectif d'informer le public et de lui permettre d'y participer en donnant son avis sur le projet et en y contribuant.

Isabelle JARRY évoque les six grands principes de la CNDP : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion. Elle insiste sur le fait que l'issue de la concertation n'est pas déterminée d'avance et que les suites à donner au projet seront prises seulement une fois l'avis formulé par la CNDP après la publication du bilan et des réponses de la maîtrise d'ouvrage.

La CNDP veille à ce que l'information soit la plus complète et transparente possible et à ce que les modalités de concertation soient claires et qu'elles permettent aux parties prenantes de s'exprimer.

A la fin de la concertation les garants rendront compte dans un bilan des conditions de déroulement de la concertation, des chiffres de la participation, des avis, contributions et questions posées pendant la concertation. Pour donner suite à cela, le maître d'ouvrage formulera des réponses aux questions soulevées et aux demandes de précisions formulées par les garants. Enfin, un avis sera rendu par la CNDP sur la qualité de la concertation. C'est seulement à l'issue de ces différentes étapes qu'une décision sera prise par le maître d'ouvrage sur les suites à donner au projet.

Marine CHAUMON présente le dispositif de concertation et d'information mis en place¹.

3. Présentation du projet d'usine de recyclage moléculaire d'Eastman

3.1 Présentation du projet Eastman et des enjeux liés au gisement, à la collecte et aux flux

Godefroy MOTTE, Conseiller spécial en développement Durable, Eastman, présente l'entreprise Eastman Chemical Company. Il explique que la localisation de l'usine à Port-Jérôme a été choisie pour bénéficier du transport routier, ferroviaire, fluvial et maritime. Il précise que la technologie du recyclage moléculaire vient en complémentarité du recyclage mécanique pour tendre vers une économie circulaire.

Cédric PERBEN, Responsable technique Europe solutions circulaires, Eastman, explique les grands objectifs poursuivis par le projet et les étapes du processus de recyclage moléculaire.

Les diapositives sont disponibles [ici](#) ou sur le site internet de la concertation :

www.concertation-eastman-normandie.fr/meeting-7.html

3.2 Échanges #1

Un participant demande si les flux entrants dans l'usine sont les déchets refusés dans les centres de tri.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN indique que l'usine d'Eastman prévoit de disposer de son propre gisement, par le biais d'un sur-tri. Les refus actuels des centres de tri sont très divers et ne sont pas composés de polyester, ce que l'usine de recyclage d'Eastman va majoritairement recycler ; ils sont donc inadaptés.

Un participant remercie la CNDP pour la présentation de ses prérogatives et demande quelle est la procédure réglementaire après la concertation préalable. Si la concertation démontre une inquiétude des habitants, quel est l'impact sur le projet ?

Réponse de la CNDP :

¹ Le calendrier de la concertation est présent sur les diapositives disponibles sur le site de la concertation.

Jean-Louis LAURE explique que la CNDP a décidé d'une phase de concertation réglementaire préalable sous l'égide de la CNDP. Pour un projet de cette nature et de cette importance, le maître d'ouvrage est dans l'obligation de saisir la CNDP en vue de la décision d'un débat public ou une d'une concertation préalable, en l'espèce une concertation préalable avec des garants.

Jean-Louis LAURE explique que la concertation préalable se situe très en amont et doit traiter de l'opportunité du projet. En l'occurrence, la question de la production de plastique et de la gestion de la fin de vie est traitée largement dans cette concertation. Elle a notamment été abordée à l'hôtel de Région de Normandie le 5 octobre 2022 qui a réuni différents types d'experts².

La concertation représente un droit d'information et de participation qui est garanti par la CNDP.

A l'issue de cette phase de concertation qui s'achèvera le 24 novembre, les garants rendront un bilan, il synthétisera l'ensemble des arguments débattus dans le cadre de la concertation, bilan auquel le maître d'ouvrage sera invité à répondre.

A la suite de ce dialogue, le maître d'ouvrage sera en mesure de décider de la poursuite ou non du projet. L'enquête publique pourra ensuite avoir lieu sur la base d'un projet mieux défini. Les permis et autorisations pourront ensuite être délivrés.

Isabelle JARRY ajoute que la CNDP n'a pas vocation à valider ou non le projet, elle fait des recommandations et donne des indications qui témoignent de la concertation.

Une participante demande si l'intérêt de la proximité de la Seine est uniquement pour le transport ou si l'eau de la Seine intervient dans les entrants et sortants de l'usine.

Un autre participant demande si l'eau de la Seine interviendra dans le processus.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN explique que le site a été choisi pour sa localisation sur l'axe Seine. Les voies maritimes et fluviales font partie des aspects logistiques qu'Eastman souhaite approfondir. L'enjeu technique, les contraintes environnementales et de coût vont être des conditions dans le choix logistique qui sera effectué.

L'eau de la Seine va aussi intervenir dans le processus de recyclage. Dans la première étape de lavage, de l'eau industrielle est utilisée (450 mètres cubes par heure). 75% de cette eau permettra de refroidir les installations et sera évaporée, le reste sera rejeté dans la Seine (100 mètres cubes par heure), après avoir été purifié.

² Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site de la concertation : https://www.concertation-eastman-normandie.fr/docs/Oct-5/Compte_rendu_Reunion_publique_de_Rouen_5_Octobre.pdf

4. Interventions sur les gisements, la collecte et les flux de plastique

4.1 Présentation des volumes de déchets à traiter et à orienter vers la filière de recyclage moléculaire

Quentin TIZON rappelle que la matière plastique est composée de polymères, une chaîne moléculaire composée de monomère. Ces chaînes s'enchevêtrent entre elles et créent la matière plastique.

M. TIZON détaille le gisement de plastique européen : à peu près 40% de la consommation du plastique est liée aux emballages, 20% au bâtiment, 10% à l'automobile et 6% aux objets électroniques. Il fait remarquer que le PET ne représente que 8% du plastique consommé. Il explique que les déchets non recyclables par les méthodes de recyclage actuelles - les plastiques complexes - pourront être orientés vers le recyclage moléculaire.

M. TIZON explique que la production de plastique en France est stable et que la production de matière recyclée en France est en légère croissance. Il évoque ainsi les objectifs ambitieux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGEC, qui vont avoir un impact sur la fabrication des emballages en France d'ici 2040. La fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique est prévue d'ici à 2040.

M. TIZON cite enfin le dispositif de Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBaC) soutenu par l'ADEME qui a pour objectif d'accélérer la décarbonation des zones industrielles. L'objectif pour la zone industrielle de Port Jérôme est notamment de trouver des synergies et optimisations entre acteurs industriels sur les flux matière et énergie.

Retrouvez les diapositives de la présentation [ici](#).

4.2 Présentation des flux de traitement des déchets locaux

Alban COTARD présente l'entreprise Valorplast qui vient en aide aux collectivités pour le traitement et le recyclage de leurs déchets, en garantissant qu'ils soient bien orientés vers les usines de régénération et recyclés.

M. COTARD donne des indications sur la collecte en France. Concernant le gisement, 1 200 000 tonnes sont mises en marché chaque année, parmi elles, 80% ont une voie de régénération directe. Les 20% restantes sont des plastiques complexes qui ne pourront pas être orientés vers le recyclage.

Il souligne par ailleurs que seulement 50% de la population française est considérée comme trieur systématique.

M. COTARD précise les enjeux pour atteindre un recyclage optimal : une meilleure collecte des déchets, l'écoconception des objets en plastique et le développement de la vente du plastique recyclé.

Retrouvez les diapositives de la présentation [ici](#).

4.3 Intervention sur la massification des flux à l'échelle de l'axe Seine et l'utilisation des axes fluviaux et maritimes

Olivier FERRAND présente HAROPA PORT et les principaux complexes maritimes et fluviaux de l'axe Seine. Il indique qu'HAROPA PORT œuvre en faveur du développement du transport fluvial, notamment dans une optique de report modal pour la diminution des gaz à effet de serre.

M. FERRAND développe 4 exemples de massification fluviale : le transport des déchets ménagers dans des caissons SEVEDE sur la barge Salamandre, l'accompagnement du groupe SOUFFLET dans la réduction des gaz à effet de serre, l'accompagnement de SIMAREX dans la fluvialisation de ses marchandises et l'accompagnement de CUILLER FRERES dans l'expérimentation fluviale de la filière bois.

M. FERRAND termine par un zoom sur le port de Radicatel dont les quais vont être agrandis pour permettre l'accueil plus important de navires. Le port aura un linéaire de 225 mètres de plus pour faire face à son engorgement.

Retrouvez les diapositives de la présentation [ici](#).

4.4 Échanges #2

Une participante se demande si l'usine de recyclage moléculaire d'Eastman représente une technologie nouvelle en France ou si elle s'inscrit dans la continuité de la gestion des déchets par les Régions et les Départements.

Réponse du maître d'ouvrage :

Godefroy MOTTE indique que l'usine de Port Jérôme serait la première en Europe et la plus grande de ce type. Une usine de recyclage moléculaire est en cours de construction aux Etats Unis à Kingsport dans le Tennessee, et sera opérationnelle en 2023. Le projet de Normandie bénéficiera de ce retour d'expérience.

M. MOTTE rappelle que le fondateur de l'entreprise, George Eastman, est à l'origine de l'entreprise de pellicule photo Kodak. Celle-ci a commencé par recycler les pellicules pour récupérer le polymère et les métaux lourds. C'est un procédé mûre, qui a plus de 30 ans, et dont le brevet est tombé dans le domaine public.

Une participante se demande si les activités de l'usine généreront de mauvaises odeurs.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN précise qu'il n'y aura pas d'odeurs liées à l'usine. Le seul type de recyclage qui pourrait entraîner des odeurs est celui des emballages de produits laitiers qui vont être traités dans un hangar fermé.

Un participant se demande si la proximité de l'usine Eastman de la Seine n'est pas dangereuse dans un contexte de réchauffement climatique et de montée des eaux.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN précise qu'une étude est en cours, dont les résultats seront disponibles bientôt. Eastman a conscience de ce risque de submersion et a lancé les études nécessaires pour mesurer ce risque et pour pouvoir prendre les mesures de sécurité adaptées.

Une participante se demande si Eastman a d'ores et déjà des options de gisement pour assurer la livraison de la matière première du futur site et la provenance de ces gisements.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN indique que Eastman a déjà identifié des clients français et souhaite prioriser le local. Un gisement de 300 000 tonnes de déchets en France est identifié sur un besoin de 205 000 tonnes de déchets pour faire fonctionner l'usine. Eastman va acheter ces déchets pour mettre en place des chaînes de surtri en France grâce à l'entreprise Citeo. Néanmoins, à l'échelle européenne, Eastman identifie 1,4 million de tonnes en provenance de pays comme l'Angleterre, la Suisse, l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne. A ce titre, un partenariat est en cours de contractualisation avec l'Allemagne.

L'entreprise sera mise en service en 2025 et tournera à pleine capacité en 2028.

Godefroy MOTTE ajoute que 25 000 tonnes de déchets proviendront de gisement textile. L'usine ne sera pas à pleine capacité au démarrage, la montée en puissance pour arriver à plein régime se fera sur plusieurs années, pour arriver à pleine capacité en 2028.

Un participant demande comment vont être traités les résidus de déchets.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN explique que pendant la première étape du processus de recyclage, il y a 205 000 tonnes de déchets plastiques entrants mélangés, dont environ 160 000 tonnes de polyester. Les 45 000 tonnes restantes sont du plastique trié qui va être envoyé vers d'autres solutions de recyclage, mécanique essentiellement, ou vers la pyrolyse.

Au moment de l'étape de la purification du polyester, il y a un résidu de 10 000 tonnes qui sera réorienté vers de la valorisation énergétique.

Une participante demande si l'usine est reconnue comme un site Seveso.

Réponse du maître d'ouvrage :

Godefroy MOTTE affirme qu'Eastman prend très au sérieux la sécurité des employés et de l'environnement. Dû au stockage de méthanol sur le site (en boucle fermée), l'usine est classée en site ICPE³ et Seveso⁴ « seuil bas ». Parmi les usines de Port-Jérôme, il y a 9 usines Seveso, dont 6 Seveso « seuil haut » et 3 Seveso « seuil bas ».

Un participant souhaiterait disposer de plus d'informations sur la chaudière biomasse et sur son volume combustible.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN précise que la puissance de la chaudière est de 150 mégawatts. Elle sera alimentée par un mix de biomasse et CSR (combustibles solides de récupération). Les CSR sont des déchets à valoriser, ils ont un pouvoir calorifique qui leur permet d'alimenter la chaufferie de l'usine. Ces produits ne peuvent pas être utilisés pour le chauffage individuel. Le volume total de CSR sera de 300 000 tonnes par an.

Un participant se demande quelle place prendra le fret routier pour l'approvisionnement du site en déchets plastiques et quel type de partenariat pourrait être mis en place avec HAROPA PORT pour assurer la livraison des déchets.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN explique que l'enjeu principal est la massification, c'est-à-dire avoir un volume suffisant pour pouvoir utiliser une barge (équivalent de 20 camions). Cela nécessite de disposer d'assez de déchets et d'un gisement constant. Il faut des quantités suffisantes pour utiliser les transports fluviaux ou maritimes.

³ ICPE : installations classées protection de l'environnement

⁴ Les sites Seveso produisent ou stockent des substances pouvant être dangereuses pour l'homme et l'environnement.

Réponse de HAROPA PORT :

Olivier FERRAND ajoute que les infrastructures sont présentes à Radicatel et que HAROPA PORT est à disposition du groupe Eastman pour l'accompagner sur un schéma de massification pour une logistique ferroviaire ou fluviale.

Un participant demande comment se fera la séparation des différents matériaux (PP/PE et PET entrants notamment).

Réponse du maître d'ouvrage :

Cédric PERBEN explique que le savoir-faire d'Eastman permettra de valoriser les déchets à différentes échelles pour les séparer et les valoriser. Il s'agit de réceptionner les déchets qui aurait dû être envoyés à l'incinérateur, les trier au mieux pour les orienter et les valoriser.

Réponse de Valorplast :

Alban COTARD précise qu'il existe des machines de tri optiques avec un spectre infrarouge qui permettent d'orienter et séparer les déchets. Cela existe dans tous les centres de tri de manière automatisée.

Une participante s'interroge sur la date de mise en service de l'usine.

Réponse du maître d'ouvrage :

Godefroy MOTTE indique que l'usine sera mise en service en 2025 et atteindra une performance à capacité complète en 2028. Il précise qu'il est nécessaire d'obtenir les différents déchets en quantité suffisante et de manière constante.

Un participant s'interroge sur le volume de méthanol dans l'usine.

Réponse du maître d'ouvrage :

Godefroy MOTTE et **Cédric PERBEN** indiquent que le volume se situe au-delà de 3000 tonnes et en dessous du seuil Seveso défini à 5000 tonnes. (NDLR : Le calcul des besoins est toujours en cours)

Isabelle JARRY indique qu'une réponse plus précise après des études du maître d'ouvrage sera publiée en ligne, sur le site de la concertation : <https://www.concertation-eastman-normandie.fr/>.

5 Conclusion

Marine CHAUMON clôture la réunion en remerciant les participants et en les invitant à consulter le programme des réunions à venir et déposer leurs questions et avis sur le site de la concertation : <https://www.concertation-eastman-normandie.fr/>.

Elle précise que le compte-rendu de la réunion ainsi que le replay seront disponibles sur le site internet ici : <https://www.concertation-eastman-normandie.fr/meeting-7.html>.

Isabelle JARRY remercie les participants et rappelle que les présentations des intervenants seront disponibles sur le site de la concertation avec le compte rendu du webinaire.